

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 7 octobre 2020

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2021 des Services industriels de Genève est
approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| a) total des produits : | 936 millions de francs |
| b) total des charges : | 886 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 50 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2021 des Services industriels de Genève,
s'élevant à 232 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2021, adopté par le Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) en date du 25 juin 2020, et vous propose de l'approuver.

1. Commentaires généraux sur le projet de budget 2021 des SIG

En cohérence avec le renforcement des objectifs cantonaux en matière climatique et la stratégie de l'entreprise, le budget 2021 des SIG démontre la volonté de l'entreprise de s'engager résolument pour faire face à l'urgence climatique en développant les activités destinées à construire une société durable et connectée (thermique, géothermie, solaire, programme d'efficacité énergétique, etc.).

Le résultat de gestion¹ de 50 millions de francs, projeté pour 2021, est en baisse de 13 millions de francs par rapport au budget 2020 et de 30 millions de francs par rapport aux comptes 2019. Ces baisses résultent notamment de charges croissantes dans les activités liées à la transition écologique (hausse de la recherche et développement en lien avec la géothermie et l'hydrogène, augmentation des charges d'exploitation dans la thermique, engagement croissant dans le programme éco21, etc.).

Les investissements, stables par rapport au budget 2020 et en hausse par rapport aux comptes 2019, se répartissent pour 41% sur les missions historiques, 37% sur les activités contribuant à la transition écologique (avec notamment 72 millions de francs prévus pour la thermique), ainsi que 22% sur la valorisation des déchets et autres investissements.

La réalisation de la station de pompage du Vengeron, pièce maîtresse du réseau GeniLac, et, plus largement, des réseaux thermiques structurants, se poursuivra en 2021. A terme, cette station devrait offrir, grâce à l'eau du lac, un potentiel de plus de 200 MW thermique, utilisé non seulement pour rafraîchir, mais également pour chauffer les bâtiments. En parallèle, les SIG

¹ Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités des SIG. Il ne tient pas compte des effets comptables liés à la consolidation des participations de l'entreprise. Il exclut également les éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement et de nature non monétaire.

vont poursuivre les études portant sur le développement du réseau thermique renouvelable « Rive Gauche » et les raccordements des nouveaux quartiers.

Dans le cadre du programme GEothermie 2020, renommé GEothermies, au bénéfice depuis peu d'une subvention fédérale, une vaste campagne d'acquisition de données en 3D devrait être réalisée au printemps 2021. En parallèle, le 3^e forage de moyenne profondeur pourrait démarrer avant fin 2021. Les explorations sur nappe à faible profondeur s'intensifieront, avec de nombreux forages d'exploration dans divers secteurs du canton de Genève.

En coordination avec les services compétents du canton, les SIG continueront de s'engager dans le programme éco21, en développant les partenariats et les accompagnements individualisés avec les collectivités publiques, les PME, les PMI et les acteurs de l'immobilier. L'objectif est d'atteindre, à fin 2021, 240 GWh d'économie d'électricité et 315 000 tonnes d'économie de CO₂. Le budget 2021 intègre également un nouveau volet d'éco21, initié en 2020, destiné à améliorer la gestion des déchets et à promouvoir l'économie circulaire. Des dépenses de 19 millions de francs sont budgétées en 2021 pour l'ensemble de ce programme.

2. Budget 2021 - Données essentielles

(MCHF)	Réel 2019	Budget 2020	Budget 2021
PRODUITS	940	963	936
Achats d'énergies	-239	-273	-236
Charges de personnel	-264	-271	-276
Autres charges exploitation	-104	-100	-105
Recherche et développement	-8	-15	-18
Redevances et autres charges	-71	-71	-77
RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA	254	234	224
Amortissements	-154	-153	-155
Charges financières nettes	-21	-17	-19
RESULTAT DE GESTION	80	63	50
INVESTISSEMENTS	-218	-230	-232
DETTE NETTE	-488	-481	-474
EBITDA / Produits (%)	27%	24%	24%
Effectifs (ETP)	1'561	1'614	1'600
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	1.9	2.1	2.1

Produits et achats d'énergie

En valeur absolue, le budget 2021 des produits et des achats d'énergie s'inscrit dans une tendance similaire à celle de 2019, mais marque une diminution conséquente par rapport au budget 2020, dans une proportion quasiment équivalente pour les produits et les achats. Ces variations proviennent essentiellement de l'activité gaz, en raison d'une importante baisse des prix sur le marché au 1^{er} trimestre 2020, due à un hiver 2019-2020 particulièrement doux et à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette diminution des coûts d'approvisionnement combinée à la volonté de l'entreprise de soutenir les petites entreprises, ainsi que les artisans et commerçants pendant la crise sanitaire, a donné lieu à une baisse des tarifs du gaz au 1^{er} mai 2020 (non prévue au budget 2020). Par rapport aux comptes 2019, les produits et achats d'énergie sont en légère baisse, la diminution des produits (baisse des tarifs au 1^{er} mai 2020) et des achats de gaz étant compensée par une hausse des coûts d'approvisionnement en électricité.

Charges d'exploitation (charges de personnel et autres charges d'exploitation)

L'augmentation des charges d'exploitation entre les comptes 2019 et le budget 2021 (13 millions de francs) devrait essentiellement résulter des charges de personnel, en raison de la hausse des coûts de prévoyance professionnelle (augmentation de la base assurée et baisse du taux technique), des augmentations salariales et d'une hausse modérée des effectifs dans les activités en développement.

L'augmentation de 11 millions de francs prévue par rapport au budget 2020 devrait quant à elle provenir à parts égales des charges de personnel (mêmes effets que ceux précités avec toutefois des effectifs 2021 revus à la baisse par rapport au budget 2020) et des autres charges d'exploitation (coûts additionnels liés aux activités en développement).

Recherche et développement, redevances et autres charges

Les charges de recherche et développement, inscrites dans le budget 2021 pour un montant de 18 millions de francs, seront destinées à couvrir les dépenses qui ne peuvent pas encore être activées dans les domaines de la géothermie (16 millions de francs, dont une partie sera couverte par la subvention fédérale à recevoir de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)) et de la production d'hydrogène (2 millions de francs). Ces dépenses seront en hausse de 3 millions de francs par rapport au budget 2020 et de 10 millions de francs par rapport aux comptes 2019.

La hausse prévue de 6 millions de francs pour les redevances et autres charges par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020 s'explique essentiellement par des incitations financières complémentaires pour le nouveau programme éco21-déchets.

Les principales contributions en faveur du canton et des communes, inscrites dans le budget 2021, sont les suivantes (montants en millions de francs) :

34	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7	Redevances hydrauliques
5	Fonds énergie des collectivités publiques
7	Redevance pour la gestion des eaux
5	Redevances réglementaires en matière de droit d'eau
5	Intérêts sur le capital de dotation

Amortissements

La légère augmentation des amortissements constatée dans le budget 2021, par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019, résulte de la mise en service de nouveaux ouvrages dans les activités thermique et solaire.

Charges et produits financiers

La variation favorable des charges financières nettes, de 2 millions de francs par rapport aux comptes 2019, est liée à une diminution des intérêts moratoires sur les excédents cumulés de l'électricité et des taux sur les emprunts contractés par l'entreprise.

Investissements

Le budget d'investissement des SIG s'élève à 232 millions de francs.

Orientés sur le maintien et le développement des réseaux et installations des SIG ainsi que sur l'engagement dans la transition écologique, les investissements prévus comprennent notamment :

- 95 millions de francs pour les réseaux et ouvrages dans les activités historiques (électricité, gaz, eau potable, eaux usées) ainsi que pour le réseau télécom;
- 24 millions de francs pour la poursuite de la réalisation de Cheneviers IV;
- 72 millions de francs pour le développement de l'activité thermique;

- 13 millions de francs pour la production hydraulique et photovoltaïque d'électricité.

3. Conclusion

En cohérence avec les objectifs ambitieux que s'est donnés le canton de Genève en déclarant l'urgence climatique, le budget des SIG permettra à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la transition écologique, tout en continuant à garantir la qualité et la fiabilité des prestations de l'entreprise dans ses missions historiques que sont notamment la fourniture d'eau potable, de gaz et d'électricité, ainsi que le traitement des déchets et des eaux usées.

Avec un résultat de gestion budgété à 50 millions de francs et un endettement stable, le budget 2021 des SIG montre une situation financière saine.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Budget 2021 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 25 juin 2020

Budget 2021

Services Industriels de Genève

Version du budget validée par le
Conseil d'administration le 25 juin 2020



Introduction de M. Christian Brunier, Directeur général

« Face à l'urgence climatique, nous avons les outils pour rendre nos actions efficaces. Ce qui nous manque encore, c'est le leadership et l'ambition de faire ce qui est nécessaire. » Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies

SIG, le bras industriel de l'Etat face à l'urgence climatique

Après une année 2020 qui restera marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, et qui aura provoqué un ralentissement de certains projets, 2021 devrait à nouveau s'inscrire comme un jalon important sur le chemin de la transition écologique. Genève a en effet décidé de s'engager résolument dans cette voie, après que le Conseil d'Etat ait déclaré l'urgence climatique. Le Plan Directeur des Energies (« PDE »), qui vise une réduction majeure de la consommation en énergies et des émissions de gaz à effet de serre, permettra de fixer la feuille de route de la transition écologique pour la période 2020-2030. En attendant la publication de ce PDE, SIG assume déjà son rôle de bras industriel de l'Etat ; le budget 2021 et le plan d'affaires 2021-2025 de l'entreprise en sont la démonstration.

L'entreprise poursuivra en 2021 le développement des réseaux thermiques structurants, non seulement avec les investissements relatifs à GeniLac, réseau hydrothermique renouvelable utilisant l'eau du Lac Léman, mais également avec les études en vue d'un déploiement des réseaux thermiques dans le sud-ouest du Canton. Le budget 2021 prévoit également la poursuite du programme GEothermies, depuis peu bénéficiant d'une subvention fédérale, avec la réalisation, au printemps 2021, d'une vaste campagne l'acquisition de données en 3D et la préparation du 3^{ème} forage de moyenne profondeur. En parallèle, les explorations sur nappe à faible profondeur s'intensifieront, avec de nombreux forages dans divers secteurs du Canton. Ce vaste programme pour verdir le chauffage et le refroidissement à Genève sera, aux termes de la construction du Léman Express, l'un des plus grands investissements pour le futur de notre belle et petite République. Il est assurément bon pour la planète, mais il représente aussi un levier économique et la création d'emplois pour notre Canton.

Le programme éco21 continuera de se développer, tant dans les domaines existants en matière d'économies d'électricité et de réduction de CO2, que sur un nouveau volet visant à contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets et au développement de l'économie circulaire (éco21 déchets). Le développement du solaire sur le Canton demeure, lui aussi, une priorité pour l'entreprise ; SIG poursuit son engagement dans ce domaine, au travers de la réalisation d'installations solaires photovoltaïques, mais aussi par le biais d'incitations et soutiens aux auto-producteurs. La gestion optimale des flux énergétiques passera enfin par le développement des réseaux intelligents. Dans ce domaine, SIG apportera son expertise et savoir-faire en faveur d'une société durable et connectée.

Un développement maîtrisé et une fiabilité garantie

Le Budget 2021 montre que la croissance des secteurs en développement se fera dans un cadre maîtrisé, et sans porter préjudice aux objectifs de sécurité et de fiabilité qui demeurent des priorités de l'entreprise pour ses missions historiques. Ce cadre prend en compte les capacités humaines et financières de l'entreprise, et repose sur le postulat que la croissance des nouvelles activités sera financée par l'évolution des métiers, l'optimisation des processus à laquelle SIG accorde une attention continue dans la lignée du programme « Leviers des Performance » et la capacité d'innover. Grâce à ces efforts d'optimisation, la capacité d'autofinancement prévue pour 2021 devrait demeurer à un niveau qui permettra de couvrir les investissements prévus à hauteur de 232 MCHF et contenir l'endettement à un niveau d'environ 475 MCHF, alors qu'il atteignait le milliard il y a 6 ans. Cette gestion saine des ressources est un des facteurs clés de la réussite, sur la durée, de la transition écologique initiée par SIG.

Les nombreux défis qui attendent l'entreprise, ne sauraient être relevés sans les liens étroits qui existent avec toutes ses parties prenantes, en particulier ses propriétaires. C'est dans cet esprit que l'entreprise mettra en œuvre, dès 2021, une seconde version de la Convention d'objectifs.

Contexte politico-législatif

Au niveau fédéral

Début 2020, le Conseil fédéral a, une nouvelle fois, confirmé sa volonté d'ouvrir complètement le marché de l'électricité et celui des systèmes de mesure ; d'ici au printemps 2021, il proposera au Parlement un nouveau projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Dans le même temps, et en accord avec la Stratégie énergétique 2050 entrée en vigueur début 2018, les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité continuent à mettre en application l'obligation de déployer 80% de compteurs intelligents d'ici 2027. En parallèle, le Conseil fédéral a mis en consultation une révision de la loi sur l'énergie (LEne), afin notamment d'améliorer et de prolonger jusqu'à fin 2035, le système d'incitations à investir dans les énergies renouvelables indigènes, ainsi que de mieux assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité pour les années à venir. Le supplément fédéral sur les coûts de transport de l'électricité, destiné notamment à promouvoir les énergies renouvelables, et fixé à 2.3 ct/kWh depuis le 1er janvier 2018, sera maintenu inchangé pour 2021 ; le projet de révision de la LEne confirme ce mode de financement jusqu'à fin 2035. La redevance hydraulique demeurera également stable à 110 CHF/kWh et ce jusqu'à fin 2024, la loi y relative ayant été modifiée par le Parlement.

Le Conseil fédéral a mis en consultation, jusqu'à début 2020, une nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz). Ce projet de loi prévoit une ouverture partielle du marché du gaz, définit le fonctionnement de l'approvisionnement en gaz et a pour but de lever l'insécurité juridique qui entoure le marché du gaz pour les entreprises d'approvisionnement. Le marché du gaz est de fait considéré en ouverture partielle depuis octobre 2012, sur la base d'une convention d'accès entre la branche gazière et les consommateurs industriels.

Le Conseil des Etats, en septembre 2019, puis le Conseil national, en juin 2020, ont adhéré, avec diverses modifications, à la révision complète de la loi sur le CO₂ (régime 2021-2030) proposée par le Conseil fédéral, qui prévoit notamment une réduction des émissions de CO₂ de 50% d'ici 2030 par rapport à 1990, une taxe CO₂ max. à 210 CHF/tCO₂ ainsi que des valeurs limites de CO₂ pour les bâtiments. Le Parlement, dans son ensemble, devrait se prononcer sur le projet avant fin 2020. Le régime actuel s'appliquera provisoirement en 2021.

Au niveau cantonal

À la suite de l'adoption par le Grand Conseil, le 18 octobre 2019, de la motion 2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat ! », le Conseil d'Etat a pris la décision de renforcer les objectifs climatiques cantonaux (urgence climatique). Le Plan climat cantonal (PCC), le Plan directeur de l'énergie (PDE), incluant le Plan directeur des énergies de réseaux (PDER), ainsi que des dispositions légales sont en cours de mise à jour en conséquence.

Dans le cadre de l'urgence climatique et du fait de modifications normatives (modèle de prescriptions énergétiques des cantons, MoPEC2014, et nouvelles exigences du label Minergie®), la réglementation d'application de la loi cantonale sur l'énergie (REn) devrait être adaptée courant 2021.

Du fait de la nouvelle ordonnance fédérale sur les déchets (OLED) et dans un but d'introduire une nouvelle politique de gestion des déchets du canton de Genève ainsi qu'un nouveau Plan cantonal de gestion des déchets 2019-2024, une révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) ainsi que son règlement d'application ont été mis en consultation en 2019.

Enfin, la Convention d'objectifs entre le Conseil d'Etat et SIG pour la période 2020-2024 est en cours d'élaboration.

Evolution des marchés de l'énergie

Marché de l'électricité

Après avoir atteint un maximum en juillet 2019 (52 €/MWh, ruban 2021 en Allemagne), les prix de l'électricité pour des livraisons au cours des trois prochaines années n'ont cessé de baisser jusqu'en mars 2020, atteignant leur minimum avec le début de la crise sanitaire (34 €/MWh, ruban 2021 en Allemagne), en raison notamment de la diminution des prix du charbon et du gaz. Le marché, devenu très volatile, s'est nettement redressé au cours du deuxième trimestre 2020, notamment sous l'effet de l'intense spéculation sur les certificats CO2.

Marché du gaz

La tendance baissière du prix du gaz a commencé fin 2018. Elle s'est poursuivie pendant toute l'année 2019 et s'est accentuée au cours du premier trimestre 2020. Le ruban 2021 en Allemagne est ainsi passé de 26 €/MWh (octobre 2018) à 12 €/MWh (avril 2020).

Cette baisse des prix du gaz s'explique par deux facteurs qui se sont cumulés :

- Une demande faible, en raison, d'une part d'hivers doux diminuant les besoins en chaleur, et, d'autre part, du ralentissement de l'économie en 2020 en lien avec la crise sanitaire engendrée par la Covid-19.
- Un niveau élevé de l'offre, en lien notamment avec les volumes de gaz importés sur les marchés européens (accord signé fin 2019 entre la Russie et l'Ukraine sur le transit du gaz russe à destination de l'Europe), y compris du gaz naturel liquéfié en provenance des Etats Unis.

Cette situation de crise économique, les faibles besoins pour remplir les stocks déjà bien remplis et l'offre de gaz élevée, laisse à ce stade penser que le prix du gaz se maintiendra à un niveau bas pour encore quelque temps.

Budget 2021

Principales hypothèses

Réseaux

- Electricité :
 - Légère hausse de la consommation d'électricité (environ 1% par rapport à 2019).
 - Stabilité de la rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC), fixée par la Confédération, à 3.83 %.
 - Stabilité tarifaire de l'utilisation du réseau électrique, après une baisse de 2% au 1^{er} septembre 2020 pour les ménages.
- Gaz :
 - Stabilité tarifaire pour le réseau gaz en 2021 malgré la baisse du WACC de 0.2 points.
 - Légère hausse des volumes distribués (environ 3%) par rapport à 2019.
- Eaux :
 - Stabilité de la consommation par rapport à 2019.
 - Absence de modification tarifaire en 2021.
- Telecom :
 - Signature, en 2020, d'un contrat avec un nouvel opérateur accroissant les connexions FTTH (Fiber to the Home) d'environ 25% par rapport à 2019.
- Tous réseaux :
 - Stabilité des prévisions d'investissements par rapport au budget 2020 (soit environ 95 MCHF) afin, notamment, de garantir la fiabilité et la sécurité des prestations.

Energies

- Electricité :
 - Hausse des coûts d'approvisionnement d'électricité par rapport à 2019, en raison de la tendance haussière des prix du marché attendue en 2021.
 - Stabilité des tarifs de l'énergie électrique et maintien du niveau des coûts de gestion et du bénéfice approprié selon la directive 5/2018 de l'EiCom, soit 75.- CHF par installation.
- Gaz :

Stabilité du tarif du gaz en 2021, après une baisse d'environ 11% au 1^{er} mai 2020 (mesure de soutien prise dans le cadre de la crise sanitaire).
- Thermique / Géothermie / Solaire :
 - Croissance des volumes thermiques pour atteindre 540 GWh en 2021, (+19 % par rapport à 2019) avec une augmentation, en parallèle, des investissements prévus.
 - Poursuite des forages géothermiques.
 - Installation de 4.5 MWc (puissance installée) complémentaires de solaire.
- Autres activités :
 - Poursuite de la construction de l'usine des Cheneviers IV.

Autres

- Impact COVID-19 : report des décalages d'investissements de 2020 en 2021 et décalages subséquents mais absence de prise en compte d'autres effets de la crise en 2021.
- Augmentation salariale (y compris inflation) de 1.2%.

Chiffres-clés

(MCHF)	Réel 2019	Budget 2020	Budget 2021
PRODUITS	940	963	936
Achats d'énergies	-239	-273	-236
Charges d'exploitation	-368	-370	-381
Recherche et développement	-8	-15	-18
Redevances et autres charges	-71	-71	-77
RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA	254	234	224
Amortissements	-154	-153	-155
Charges financières nettes	-21	-17	-19
RESULTAT DE GESTION	80	63	50
INVESTISSEMENTS	-218	-230	-232
DETTE NETTE	-488	-481^(*)	-474
EBITDA / Produits (%)	27%	24%	24%
Effectifs (ETP)	1'561	1'614	1'600
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	1.9	2.1	2.1

(*) : Ajustement (vs budget 2020) afin, notamment, d'intégrer les engagements afférents aux contrats de location de longue durée selon IFRS 16.

Préambule

Le budget de SIG est une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il présente par conséquent les résultats économiques attendus des activités de SIG, sans les effets de la consolidation des sociétés du groupe et sans la prise en compte d'éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

En règle générale, le budget de l'entreprise ne tient pas compte de l'application des normes IFRS. Ainsi, il n'inclut pas les corrections de valeurs d'actifs, ou encore les variations actuarielles relatives aux engagements de retraite qui sont difficilement prévisibles. Toutefois, l'entreprise peut être amenée à considérer ces normes dans le budget, lorsque celles-ci n'affectent que la présentation du compte de résultat ou des investissements, et ce, en vue de faciliter la comparaison du budget puis des comptes de gestion avec les comptes consolidés de l'entreprise.

La dette nette à fin 2020, servant de base de départ pour la prévision du budget 2021, a été revue à la hausse par rapport au budget 2020 (budget 2020 : 412 MCHF - réestimé 2020 : 481 MCHF, soit une augmentation de 69 MCHF). Cette augmentation de l'endettement net provient essentiellement de l'intégration des engagements afférents aux contrats de locations de longue durée (IFRS 16) pour 62 MCHF.

Synthèse

Le résultat d'exploitation (EBITDA) prévu en 2021 devrait s'établir à 224 MCHF, en baisse de 10 MCHF par rapport au budget 2020 (soit -4 %) et de 30 MCHF par rapport à 2019 (soit -12 %). Ces baisses devraient être principalement attribuables à (i) la hausse des charges d'exploitation, en lien avec le développement des nouvelles activités et l'augmentation des charges de prévoyance (ii) des dépenses plus élevées de recherche et développement dans les domaines de la géothermie et de la production d'hydrogène et (iii) une contribution financière plus importante en faveur du programme éco21, plus particulièrement son volet « déchets ».

Le niveau d'investissements prévu pour 2021 (232 MCHF) est en ligne avec la capacité d'autofinancement de l'entreprise. L'endettement net à fin 2021 devrait donc globalement rester stable par rapport à 2020, aux environs de 475 MCHF, tout comme le ratio "dette nette / EBITDA" (qui mesure le nombre d'années nécessaires à l'entreprise pour rembourser sa dette) qui devrait rester à un niveau de 2.1, soit un niveau performant.

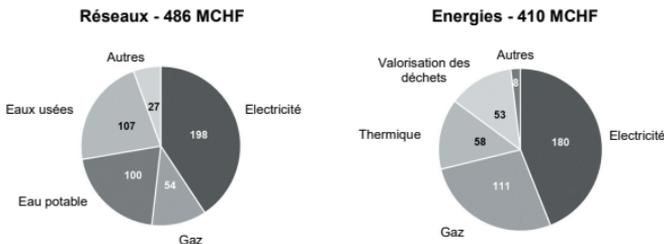
Produits

Le budget 2021 prévoit une baisse des produits par rapport au budget 2020 (-27 MCHF soit -2.8%) et une légère diminution (-4 MCHF soit -0.5%) par rapport à 2019.

Dans la partie Réseaux, il est prévu que les produits restent stables par rapport au budget 2020 et soient en hausse de 6 MCHF (soit +1.2%) par rapport à 2019. Cette hausse concerne principalement la distribution d'électricité, dont les produits sont appelés à augmenter en miroir de la légère hausse des coûts.

Les produits de la partie Energies devraient, quant à eux, diminuer de 34 MCHF (soit -7.6%) par rapport au budget 2020, en raison principalement de la baisse des tarifs du gaz au 1er mai 2020 (mesure de soutien dans le cadre de la crise sanitaire - effet de -25 MCHF) et, dans une moindre mesure, d'une diminution des prix de l'électricité (5 MCHF) en lien avec la baisse des prix sur le marché à terme pour 2021, survenue au 1^{er} trimestre 2020. Par rapport à 2019, les revenus devraient être inférieurs de 15 MCHF (soit -3.5%), dont -31 MCHF pour le gaz (baisse des tarifs au 1^{er} mai 2020), partiellement compensés par une hausse des revenus de l'électricité de 16 MCHF corrélée à la hausse des coûts d'approvisionnement.

Produits budget 2021



Achats d'énergies

Le budget 2021 prévoit une diminution importante des achats d'énergies (-37 MCHF soit -14%), par rapport au budget 2020. Cette baisse est attendue essentiellement du marché du gaz (-31 MCHF), en raison de la tendance baissière des prix sur le marché depuis fin 2018, accentuée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les prix du marché de l'électricité ont aussi été impactés par la crise sanitaire ; l'effet de la baisse sur le budget 2021 devrait être d'environ 7 MCHF (par rapport à 2020).

Par rapport à 2019, le budget 2021 reste stable (-3 MCHF), la diminution des prix du gaz pour 2021 (effet d'environ 21 MCHF) étant compensée par une hausse des coûts du portefeuille d'électricité d'environ 18 MCHF.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation devraient s'établir à 381 MCHF, soit +11 MCHF par rapport au budget 2020 (+2.9 %) et +13 MCHF (+3.5%) par rapport à 2019.

La variation par rapport au budget 2020 s'explique principalement par une hausse des coûts de prévoyance professionnelle, causée par la baisse du taux technique et la hausse de la base assurée, ainsi qu'une augmentation de diverses dépenses d'exploitation dans les domaines de la transition énergétique (thermique, solaire). Les effectifs prévus pour 2021 sont, quant à eux, légèrement inférieurs à ceux qui avaient été budgétés pour 2020.

La hausse par rapport au réel 2019 est due aux mêmes raisons, auxquelles s'ajoute une hausse modérée des effectifs (+2.5% en deux ans), principalement dans les secteurs en développement (thermique, solaire et éco21).

Recherche et développement, redevances et autres charges

La rubrique « Recherche et développement » (18 MCHF dans le budget 2021) couvre les dépenses qui ne peuvent pas encore être activées dans les domaines de la géothermie (16 MCHF, dont une partie est couverte par la subvention fédérale à recevoir de l'OFEN), et la production d'hydrogène (2 MCHF). Ces dépenses sont en hausse de 3 MCHF par rapport au budget 2020 et 10 MCHF par rapport à 2019.

Les redevances et autres charges (77 MCHF dans le budget 2021) comprennent principalement la redevance pour l'utilisation du domaine public versée à l'Etat et aux communes genevoises pour 34 MCHF (stable), d'autres redevances cantonales pour 24 MCHF, 8 MCHF pour les incitations éco21 en faveur des programmes d'économie d'électricité / de réduction du CO2 / d'optimisation de la gestion des déchets, et également la contribution de 6 MCHF au fonds fédéral pour les micropolluants. La hausse prévue par rapport au budget 2020 (+6 MCHF) s'explique essentiellement par le lancement d'éco21 déchets.

Amortissements et charges financières nettes

La légère augmentation des amortissements constatée dans le budget 2021, par rapport au budget 2020 et à 2019, résulte de la mise en service de nouveaux ouvrages des activités thermique et solaire.

La variation favorable des charges financières nettes, de 2 MCHF par rapport à 2019, est liée à une diminution tant des intérêts moratoires sur les excédents cumulés de l'électricité que des intérêts sur le financement.

Investissements

Le budget 2021 prévoit 232 MCHF d'investissements, soit un niveau similaire à celui inscrit dans le budget 2020. Il doit permettre le développement et le maintien des réseaux historiques de SIG, ainsi que le développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la transition écologique.

La répartition de ces investissements est la suivante :

- 41% pour le renouvellement des réseaux et ouvrages ;
- 51% pour les énergies (et plus particulièrement 31% pour la thermique) ;
- 8% pour l'informatique et les bâtiments administratifs.

(MCHF)	Réel 2019	Budget 2020	Budget 2021
Réseaux	117	94	95
Eau potable	25	19	19
Eaux usées	17	13	20
Electricité	50	41	41
Gaz	13	16	10
Telecom	12	5	4
Energies	85	118	119
Thermique et efficacité énergétique	60	70	72
Photovoltaïque / éolien	5	11	7
Hydraulique	1	4	6
Valorisation des déchets : Cheneviers IV	14	28	24
Valorisation des déchets : autres	5	3	10
Divers Energies	0	1	1
Autres opérationnels	15	18	18
Total investissements	218	230	232

La hausse des investissements entre le budget 2021 et 2019 s'explique essentiellement par :

- Le développement des réseaux structurants thermiques, en particulier pour le programme GeniLac, avec la poursuite de la réalisation de la Station de pompage du Vengeron ainsi que celle de l'ASR (l'Axe Stratégique Réseaux) ;
- La poursuite de la construction de Cheneviers IV avec la réalisation des travaux préparatoires pour des éléments relatifs à la valorisation énergétique ;
- La rénovation d'un groupe de production hydraulique au barrage du Seujet et des travaux de comblement de fosses dans le lit du Rhône en aval du pont des Bergues (dont une partie est couverte par une subvention reçue de l'Etat) ;
- Le développement du photovoltaïque sur le Canton, avec comme objectif l'installation de 4.5 MWh de puissance complémentaire en 2021 ;
- Une croissance des investissements dans les nouveaux secteurs de l'électricité : mobilité pour 1 MCHF, microgrids pour 1 MCHF et « smartmeters » (compteurs intelligents) pour 2 MCHF.

Cette hausse est partiellement compensée par une diminution sur la partie Réseaux qui s'explique comme suit :

- La réalisation d'un nombre important de chantiers en 2019 pour le renouvellement et les raccordements de nouveaux quartiers (MICA, les Sciers, Etang, Adret Lancy Pont-Rouge) ;
- La décroissance des investissements « Telecom » avec la fin du déploiement horizontal du réseau FTTH.